

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 07/02/2024		N° DP 34116 24 M0014
Affichée le 08/02/2024		
Par	SUNYPAC	Destination : Travaux sur construction existante URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 26/02/2024 AU 26/04/2024 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE,
N° SIRET	84348610100010	
Demeurant à	317, Chemin du Mas Philippe 34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	
Représenté par	BELLARD Guillaume	
Pour	Installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toit plat – Inclinaison de 10°.	
Sur un terrain sis	8a, Rue des Aphyllanthes 34790 GRABELS	
Parcelle(s)	AX 479	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** Le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes de l'article 11 de PLU : « [...] *Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées [...]* ».

GRABELS, le **21 FEV. 2024**

Pour le Maire par délégation
L'Adjoint délégué
Monsieur Jean-Pierre OLIVARES